

SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE BRINON – CLEMONT

Séance du 29 Août 2022

Procès Verbal

Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriales

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-neuf août à dix-huit heures, le Bureau du Syndicat Intercommunal à Vocation Scolaire de BRINON - CLEMONT, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, dans la salle de conseil de la Mairie de Brinon-sur-Sauldre, sous la Présidence de Madame Catherine HUPPE, Présidente.

Nombre de délégués en exercice : 6
Nombre de délégués présents : 6
Nombre de délégués votants : 6
Date de convocation : 19 Août 2022

Étaient présents : Catherine HUPPE, « Présidente », Marie-Christine SCHWAB « vice-présidente », Marie PETIT, Sonia CHAPRON, Clémence ROBLIN et Odile DÉPÉE, déléguée suppléante.

Absentes excusées : Madame Solène LAACHIR représentée par Madame Odile DÉPÉE, déléguée suppléante.

Madame Clémence ROBLIN a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Désignation d'un secrétaire de séance, en vertu de l'article L.2125-5 du CGCT
3. Approbation du procès-verbal du Comité syndical du 9 Juin 2022
4. Convention de partenariat 2022/2023 avec l'école de musique d'Aubigny-sur-Nère
5. Questions et informations diverses.

1. Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18h00.

2. Désignation d'un secrétaire de séance, en vertu de l'article L.2121-15 du CGCT

Catherine HUPPE, Présidente de séance, propose de nommer Madame Clémence ROBLIN en qualité de secrétaire de séance.

La Présidente, après avoir procédé à l'appel, déclare le quorum atteint, la séance de comité syndical peut se tenir.

3. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 9 juin 2022 :

Catherine HUPPE demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la dernière séance du comité syndical du 9 juin 2022.

Le Comité syndical **ADOpte** le procès-verbal de la séance du 9 Juin 2022 à l'unanimité.

4. **Délibération N°2022-07 – Convention de partenariat 2022/2023 avec l'école de musique d'Aubigny-sur-Nère**

Madame la Présidente expose :

L'école de musique d'Aubigny-sur-Nère a proposé aux communes de la Communauté de Communes Sauldre et Sologne, une animation musicale dans les écoles.

Pour cela, elle a recruté deux professeurs titulaires du diplôme (DUMI) leur permettant d'intervenir en milieu scolaire.

Ce partenariat a pour but d'apporter un soutien à l'éveil musical aux enfants. L'Ecole de Musique assurera auprès des professeurs des écoles une aide pédagogique.

L'intervention musicale aura lieu de septembre 2022 à juin 2023 pendant 35 semaines par année scolaire, à raison d'une heure par semaine, selon répartition ci-dessous :

- Deux fois 30 minutes pour deux classes,
Ou
- Une fois une heure pour les Cours Moyens (CM).
dans l'ensemble des classes du RPI Brinon-Clémont.

Le coût de cette prestation pour le SIVOS Brinon-Clémont est de 38 €/heure chargée avec déplacement, soit 1 330 € annuel.

La facturation sera faite par trimestre.

Une convention a donc été établie entre le SIVOS Brinon-Clémont et l'école de musique d'Aubigny-sur-Nère.

Madame la Présidente présente au comité syndical le projet de convention.

Ayant entendu l'exposé de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, le comité syndical,

- **ACCEPTE la proposition de Madame la Présidente dans les conditions exposées ci-dessus,**
- **AUTORISE Madame la Présidente à signer la convention de partenariat 2022/2023 entre le SIVOS Brinon-Clémont et l'école de musique d'Aubigny-sur-Nère, annexée à la présente délibération.**

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 30/08/2022

Publication et affichage en Mairie de Brinon : 30/08/2022

5. **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :**

La Présidente :

- ✓ Informe que le SIVOS que la distribution des prix a eu lieu en fin d'année scolaire dans chaque école.
- ✓ Informe les membres du SIVOS que l'Académie Orléans Tours propose aux Communes ou syndicat le « Projet TNE du Cher ». Celui-ci vise à déployer le numérique éducatif sur l'ensemble d'un territoire, celui du Cher, et pour l'ensemble de la communauté apprenante, les écoles, les collèges et les lycées mais également les collectivités territoriales et l'ensemble des acteurs impliqués dans le numérique éducatif.

Le TNE offre l'opportunité de bâtir un système éducatif capable de répondre à deux ambitions indissociables : l'élévation générale du niveau et une plus grande justice sociale. Ils doivent également permettre d'accélérer la transformation pédagogique et de mieux anticiper les enjeux du déploiement du numérique dans les territoires.

Objectifs :

- Favoriser l'équipement des écoles

- Permettre la continuité pédagogique entre les enseignants, les élèves, les familles.
- Développer le co-éducation et associer les parents.
- Développer de nouvelles pratiques numériques et pédagogiques en classe.
- Réduire les inégalités sociales et scolaires, réduire la fracture numérique.
- Développer une pratique numérique responsable.
- Accompagner les parents éloignés de la culture numérique.
- Offrir de nouvelles et nombreuses ressources, de nouvelles modalités d'apprentissage aux enseignants.

Le TNE est piloté par la Délégation de région académique au numérique éducatif, par la Direction des systèmes d'information en collaboration avec la Direction académique du Cher et différents partenaires dont le GIP Récia.

Ils déploient l'ENT académique, PrimOT : adapté aux jeunes élèves des écoles maternelles et élémentaires, sur tout le département du Cher.

Dans le cadre du TNE le financement sur 3 ans est :

Année 1 : 100 % de la subvention par TNE (via GIP RECIA)

Année 2 : 25%

Année 3 : à la charge de la collectivité territoriale

Prix maximum de 230€ TTC par école et par an (pour les écoles de moins de 6 classes, la facturation sera de 45€ multipliés par le nombre de classe.)

A ce tarif s'ajoute le prix de l'adhésion au GIP Récia fixé, à partir de 50€, selon la taille de la collectivité et qui permet d'accéder librement à l'ensemble des services numériques du GIP, mais le SIVOS y adhère déjà pour le secrétariat.

L'accompagnement des communes se fera par le GIP Récia et la formation des enseignants par l'académie, par le biais des Eruns (enseignants référents aux usages du numérique).

Les membres du SIVOS décident d'en parler aux professeurs des écoles pour avis.

- ✓ Informe les membres du comité syndical qu'une nouvelle réunion aura lieu prochainement afin de délibérer sur le passage à la nomenclature M57 pour le syndicat.
- ✓ Informe les membres du SIVOS que les professeurs des écoles ont demandé un rendez-vous afin de préparer ensemble l'année scolaire, mais aussi pour la mise en place d'une classe de découverte pour les enfants du cycle 3 en 2023.
- ✓ Informe que la rentrée des classes aura lieu le Jeudi 1^{er} septembre.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame La Présidente lève la séance à 19h00.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an susdits,

Et, ont signé au registre les membres présents,

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION SCOLAIRE BRINON-sur-Sauldre, le 15 Décembre 2022

BRINON - CLEMONT

par : Mairie de Brinon sur Sauldre

6, Route de Chaon

410 BRINON SUR SAULDRÉ

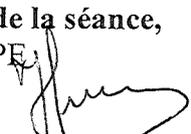
Certifié affiché, le 16 Décembre 2022,

par affichage en mairie le 16 Décembre 2022

Mis en ligne pour diffusion le 16 Décembre 2022

La Présidente de la séance,

Catherine HUPPE



Le Secrétaire de Séance

Clémence ROBLIN

